Recours Intra 2021 :

être accompagné·e par le SNUEP-FSU !

Dans cet article, nous vous présentons la nouvelle procédure concernant les recours à l'issue du mouvement intra académique 2021.

Suppression de poste, absence de transparence : un contexte dégradé

Pour la deuxième année consécutive, en application de la loi de Transformation de la Fonction Publique, **les projets de mutations n'ont pas été vérifiés et corrigés par les élu·es du personnel**. Les services du Rectorat ont diffusé ce mardi 15 juin les résultats aux candidat·es, dans un contexte de préparation de rentrée dégradé pour l'académie de Rennes (-85 Équivalents Temps Plein en établissement prévus pour la rentrée prochaine).

Vous faites peut-être partie des collègues qui n'auront pas eu satisfaction : mauvais rang de vœu, affectation en extension ou absence de mutation. Le nouveau cadre réglementaire vous autorise à faire un **recours auprès du Rectorat**, en pouvant être accompagné e par un e organisation syndicale.

Pour cette opération, ne restez pas isolé·e : faites appel à l'expertise des militant·es et élu·es du SNUEP et de la FSU.

Nouvelle procédure

Contrairement à ce qu'il écrivait dans son guide du mouvement intra en mars dernier, le Rectorat de Rennes bascule dès cette année sur une nouvelle application mise en place par le ministère : **Colibris**.

Cette application vise à informatiser les échanges avec les collègues concernant les questions de ressources humaines. L'un de ses volets est donc consacré aux recours.

Pour ne pas vous tromper, suivez nos explications ci-dessous. C'est à l'étape 5 de la procédure qu'il faudra choisir l'accompagnement par le SNUEP-FSU.

Étape par étape

Pour commencer : Rendez vous sur la page dédiée aux recours de l'application Colibris.

La procédure est en 6 étapes :

Étape 1 : Lancement de la procédure.



Étape 2 : Identité et coordonnées personnelles

Étape 3 : Choix de l'académie concernée par le recours : sélectionnez 14 RENNES !

the au XXI-sign	co TZ	DE DE SUIVI			
COLIBRIS COLIBRIS	1 2	3 4	5	6	
ALA CO.	Vot	re académi	e		
RECOURS SUITE À LA NOTIFICATION 2021	DE L'AFFECTATION	OBTENUE	ÀL	SSUE DU MOUVEN	MENT INTRA-ACADÉMIQUE
Académie à laquelle s'adresse votre recours *					
14 - RENNES	~				

Académie : RENNES (14)

· Vous pouvez saisir un recours entre le 15/06/2021 et le 14/08/2021

Étape 4 : Affectation actuelle

Si vous êtes entrant e dans l'académie, il s'agit bien de sélectionner votre académie de gestion actuelle, pour cette année scolaire 2020-2021, et l'établissement correspondant.

Étape 5 : Motif du recours, documents joints, accompagnement syndical

Attention, c'est à cette étape que vous choisissez le motif du Recours et que vous demandez à être accompagné•e par le SNUEP-FSU

Choisissez votre motif :



 Résultat du mouvement *

 Jai obtenu une affectation en dehors de mes vœux

 Je n'ai pas obtenu de mutation

 Autre cas (saisine hors recours réglementaire)

 Sélectionner l'élément correspondant à votre situation

Observations

▶ Fournissez les pièces jointes : courrier explicatif, éléments divers permettant d'éclairer votre situation.

Contactez la section académique du SNUEP-FSU pour faire le point avec nous et obtenir de l'aide sur la constitution de votre dossier. En cas de difficultés pour créer les PDF ou pour joindre les documents, alertez-nous.

SI NÉCESSAIRE, PIÈCES JUSTIFICATIVES UTILES À L'ÉTUDE DE VOTRE DOSSIER

Note : vous pouvez utiliser un logiciel tiers comme PDF Sam par exemple pour fusionner plusieurs PDF si cela est nécessaire. A ce sujet vous pouvez visualiser un tutoriel sur son utilisation.

Pièce justificative 1	Pièce justificative 2			
Ľ	Ľ			
Déposez un fichier ou cliquez pour en sélectionner un.	Déposez un fichier ou cliquez pour en sélectionner un.			
PDF ou image, taille maximale : 10 Mo	PDF ou image, talle maximale : 10 Mo			

▶ Cochez la case demandant à être accompagné e par une organisation syndicale durant la procédure.



▶ Choisissez la **Fédération Syndicale Unitaire** à laquelle appartient le SNUEP-FSU. Pour le nom du représentant, précisez **SNUEP-FSU**.

Pouvez-vous préciser cette organisation syntlicale et mentionner le nom du représentant désigné ? *				
Fédération Syndicale Unitaire (FSU)	~			
om du représentant *				
SNES-FSU				
tiention , vous devez avoir contacté au préelable l'organisation syndicale que vous venez de déclarer	6.5			
atteste de la sincérité des informations fournies *				
7				

Étape 6 : Récapitulatif : revérifiez vos informations puis validez la procédure.

Pensez à nous transmettre à l'adresse <u>sa.rennes@snuep.fr</u> un récapitulatif de votre demande et à nous envoyer les documents que vous avez transmis à l'administration.

En cas de doute, contactez les militant·es et élu·es du SNUEP-FSU au 06.88.31.50.59 ou par mail <u>sa.rennes@snuep.fr</u>.